

DECISION DU PRESIDENT

N°2022-221

Signature de la convention de partenariat avec l'association EGEE

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Bureau,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°325-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Pascale BRIAND, 2^{ème} Vice-Présidente,
- VU l'avis de la commission Développement économique du 27 mai 2021 et du 13 janvier 2022,
- VU la décision n°2024-22 du Conseil Communautaire du 3 février 2022 relative au vote du débat d'orientation budgétaire 2022,
- VU la décision n°2022-89 du Conseil Communautaire du 24 mars 2022 relative au vote du budget principal 2022.

CONSIDERANT la compétence et les actions de développement économique de Pornic Agglo Pays de Retz, dans le but de favoriser les implantations d'entreprises, leur développement et les créations d'emplois,

CONSIDERANT les objectifs communs entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et l'association EGEE pour développer les actions en faveur de la création, de la reprise et de la croissance des jeunes entreprises,

CONSIDERANT l'engagement de la communauté d'agglomération dans le soutien à la création et la reprise,

CONSIDERANT la montée en puissance des partenariats à la création reprise et développement d'entreprise, depuis l'ouverture du Work In Pornic-WIP en février 2021, dans l'objectif de développer une offre d'accompagnement en proximité mêlant formats individuels et collectifs,

CONSIDERANT l'arrêt de l'activité de l'association Boutique de Gestion des Entreprises, et la nécessité de trouver de nouveaux partenaires pour l'animation d'ateliers collectifs,

DECIDE

- ARTICLE 1 :** La signature la convention de partenariat avec l'association « Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise, en abrégé EGEE, pour animer des ateliers en lien avec la création reprise d'entreprise (étude de marché, business plan).
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 15 juin 2022

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20220704-1-AU

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022

**Par délégation
La Vice-Présidente,
Pascale BRIAND**

